

Paris, 17 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« DE LA COLOCATION A LA LOCATION PARTAGEE : UN MODE DE VIE EN PLEINE MUTATION »

UN PANORAMA REALISE PAR ACTION LOGEMENT ET APPARTAGER.COM

Réservée à l'origine, pour l'essentiel, aux étudiants, la formule de la colocation séduit de plus en plus de salariés. Souple et transitoire, bien adapté à certaines périodes de la vie professionnelle, ce mode de logement répond en particulier aux besoins des jeunes actifs, stagiaires, ou en contrat de professionnalisation. Il concerne aussi de plus en plus de salariés en mobilité ou ceux qu'on appelle les « célibataires géographiques », contraints de s'adapter au changement dans l'organisation de leur travail.

Les raisons expliquant cette évolution sont multiples :

- Le renchérissement des conditions pour se loger avec le niveau élevé des loyers.
- Le besoin croissant de mobilité au cours de la vie professionnelle.
- L'allongement de la durée des études et l'entrée plus tardive dans la vie active, le recul de la primo-natalité.
- La recherche de lien social ou encore la lutte contre la solitude.

Action Logement, acteur de référence du logement des salariés en France, et Appartager.com, N°1 de la colocation en ligne en France et dans 23 autres pays, ont mené ensemble une étude approfondie de ce nouveau mode de logement.

Ce panorama souligne le décalage entre l'offre existante et les besoins sur le terrain. On compte, en moyenne, sur le site d'Appartager.com, une place disponible pour huit colocataires en recherche. Ce constat ne peut que justifier l'émergence d'un dispositif adapté.

Ce panorama confirme les principales caractéristiques de la colocation :

- Le bon rapport qualité prix comparativement à une location classique. A titre d'exemple, une place de colocation coûte en moyenne 559€ à Paris contre 795€ en moyenne pour une location autonome d'une pièce.
- L'évolution du profil des colocataires : en 2015, ils ont été à 45 % des étudiants, suivis de près par les professionnels (40 %). Ils sont de plus en plus âgés et on note une augmentation de la colocation monoparentale.

Face à cette évolution des modes de vie et de logement, Action Logement et Appartager.com poursuivent plusieurs objectifs communs parmi lesquels ceux consistant à :

- Diffuser auprès des salariés l'information sur les offres de places de colocation en donnant accès au site d'Appartager.com à des tarifs préférentiels.
- Offrir un outil au service des entreprises pour faciliter le recrutement de salariés qui pourront se loger à proximité de leur lieu de travail et trouver des conditions de logement adaptées à leurs moyens.
- Favoriser le développement de l'offre de logements adaptés à la colocation.

A PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d’Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l’emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Tout d’abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

www.actionlogement.fr

A PROPOS D’APPARTAGER.COM

Avec 10 millions de visiteurs par an et la plus grande communauté de colocataires en France, Appartager.com est aujourd’hui le N°1 de la colocation en ligne dans l’Hexagone. Par ailleurs présent dans 25 pays et disponible dans 12 langues, Appartager.com est également le premier site de la colocation dans le monde, où il totalise plus de 500 millions de pages vues par an et 80 millions de visiteurs.

Parmi les clés de son succès, Appartager.com met tout en œuvre pour garantir la meilleure expérience possible, pertinente et sécurisée, à ses utilisateurs. Ses équipes vérifient ainsi manuellement chacune des annonces et des photos postées, afin de repérer les arnaques ; les annonces périmées sont, quant à elles, systématiquement supprimées, pour ne proposer que des offres bien réelles et disponibles.

Créé en 1999 par Yannick Pons, Appartager.com est une filiale du groupe W3, auquel appartiennent également vivastreet.com et colocation.fr.

www.appartager.com - www.facebook.com/Appartager

CONTACTS PRESSE

Action Logement : Jean-François Faucher - 01 44 85 81 44 - jean-francois.faucher@actionlogement.fr

Appartager.com : Aesa Langenhove - 01 70 79 07 63 - aesa.langenhove@easyroommate.com